

Services Medicaux



Cork possède un grand nombre d'hôpitaux publics et privés, qui proposent aux patients un service d'hospitalisation et de consultation. Certains proposent des services d'ordre général, tandis que d'autres sont spécialisés dans la maternité, l'orthopédie, la gériatrie, etc. Vous trouverez la liste complète des hôpitaux de Cork dans les Pages Jaunes. Les patients ne doivent pas se rendre à l'hôpital sans rendez-vous, sauf en cas d'urgence (voir la section Urgences, ci-dessous). Les rendez-vous à l'hôpital sont pris par les médecins de famille, que l'on nomme GP (general practitioner = généraliste). En Irlande, les soins médicaux sont dispensés dans le système public et privé.

Services médicaux publics

En Irlande, toute personne qui est un "résident ordinaire" a accès au système public de soins médicaux, quelle que soit sa nationalité. Pour être considéré un "résident ordinaire" vous devez démontrer que vous avez l'intention de demeurer en Irlande

pendant au moins 1 an (par exemple en montrant votre permis de travail, votre carte verte, votre contrat de location etc.). Le Regional Health Board est responsable des services de santé et des services sociaux dans sa région, à Cork il s'agit du Southern Health Board. Le système de santé publique distingue deux catégories de patients: les détenteurs d'une carte médicale et les autres. Les gens qui détiennent une carte médicale ont droit à une grande variété de services médicaux dont une grande partie est gratuite. Les gens qui n'ont pas de carte médicale ont droit aux services hospitaliers publics mais doivent régler des honoraires.

Les détenteurs d'une carte médicale

Si vous avez droit à une carte médicale, vous avez le droit de bénéficier de tous les services médicaux gratuitement. En général, vos ayants droit (par ex. votre conjoint et vos enfants) auront également droit aux services médicaux gratuits. Les services dont bénéficient les

détenteurs d'une carte médicale et leurs ayants droit sont les suivants:

- Visites chez le médecin de famille (GP)
- Services hospitaliers (dans les hôpitaux publics uniquement)
- La plupart des médicaments prescrits par le docteur
- Les soins de maternité et aux nouveaux nés
- Les soins dentaires, optiques et auditifs (bien que ceux-ci puissent être limités)
- Les appareils médicaux, etc.

Cependant, certains de ces services ont de longues listes d'attente.

Lorsque vous choisissez un médecin traitant (GP) vous devez en choisir un sur une liste de docteurs disponible auprès du Southern Health Board – le docteur que vous choisissez doit être à moins de 7 miles (13km) de où vous habitez. Le docteur doit signer un formulaire d'acceptation (également disponible auprès du Health Board), selon lequel il vous accepte comme patient et que vous retournerez au Health Board.

Pour avoir droit à la carte médicale, vous devez passer un test de ressources, c'est à dire que vos ressources doivent se situer en dessous d'un certain seuil. La limite de revenus varie en fonction de votre âge et de votre situation de famille. Toute personne âgée de 70 ans et plus et qui réside normalement en Irlande a droit à une carte médicale,

quels que soient ses revenus. Vous avez automatiquement droit à une carte médicale si vous recevez déjà certaines prestations, telles que l'allocation sociale supplémentaire, les pensions sans contribution de retraite et de veuvage, l'allocation aux personnes handicapées ou l'allocation femme seule, l'allocation parent isolé pour n'en nommer que quelques unes. Pour savoir si vous avez droit à une carte médicale, et pour recevoir le formulaire de demande, veuillez contacter le Southern Health Board (voir coordonnées ci-dessous).

Les personnes qui n'ont pas de carte médicale

Sans carte médicale, vous serez considéré comme un patient privé lorsque vous vous rendez chez votre médecin traitant (ou GP) et vous devrez payer ses honoraires. Les tarifs de visite des GP ne sont pas fixes et peuvent varier d'un docteur à l'autre, il est donc recommandé de vérifier les tarifs en premier lieu. Vous devrez également payer les médicaments qui vous auront été prescrits, bien que si ces derniers dépassent un certain montant vous pourrez recevoir une aide de l'état. Les GP ne facturent pas les visites de maternité pendant la grossesse et juste après l'accouchement.

Si vous n'avez pas droit à une carte médicale, vous avez toujours accès aux services des hôpitaux publics (y compris les visites aux spécialistes), mais vous devez payer des

honoraires. Bien que les tarifs augmentent chaque année, les prix de 2004 devraient vous donner une idée de ce que vous aurez à payer:

- Un traitement médical dans un service hospitalier public coûte 45€ par jour, mais on est facturé 450€ par an quel que soit le nombre de jours d'hospitalisation.
- Une visite au service des urgences coûte 45€, sauf si vous êtes envoyé par votre médecin traitant

Coordonnées

Southern Health Board,
Abbeycourt House,
George's Quay, Cork.
Tél 021 4965511,
Appel local 1850 742000.

Services médicaux privés

Les soins médicaux privés sont à la disposition de toute personne qui a les moyens de les payer. De nombreuses personnes souscrivent une assurance maladie privée pour couvrir les frais de traitement dans des hôpitaux privés. (ou des chambres privées dans des hôpitaux publics) et les visites auprès de médecins et de spécialistes privés. Les principales assurances maladie en Irlande sont VHI et BUPA (pour les coordonnées voir annuaire téléphonique). Chacune offre une sélection de régimes d'assurance mais peut ne pas vous couvrir pour certaines maladies existantes.

Que faire en cas d'urgence

En cas d'urgence appeler le 999 ou le 112 et demander le service ambulance. Ces numéros peuvent également être utilisés pour les pompiers, les Garda, les secours en mer, les services de secours en mer et en montagne. L'appel de ces numéros est gratuit, mais ils ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgence.

Un certain nombre d'hôpitaux ont un service d'urgences (A&E) 24h/24, 7 jours/7. En cas d'urgence médicale, vous pouvez vous rendre au service des urgences sans rendez-vous. Actuellement les visites au service des urgences sont facturées 45€ sauf si vous possédez une carte médicale.

Services d'Urgences (A&E Departments)

Cork University (Regional)

Hospital: Wilton, Cork.
Tél 021 4546400 (le Bus No. 14 rentre à l'intérieur du complexe hospitalier et dépose les gens à la porte des Urgences).

South Infirmary Victoria

Hospital: Old Blackrock Road, Cork. Tél 021 4964333

Mercy Hospital: Granville Place, Cork. Tél 021 4271971

Grossesse

Les services de soins de maternité et de pédiatrie sont gratuits que vous ayez une carte médicale ou pas. Les femmes enceintes doivent s'inscrire auprès d'un hôpital pour la naissance de leur enfant sous les soins d'un spécialiste. Les femmes enceintes qui ont reçu les soins prénatals ailleurs, doivent apporter leur dossier médical et les résultats de tous les examens déjà effectués afin de réduire la multiplication inutile des examens. Les femmes présentant une urgence liée à la grossesse peuvent se rendre directement dans un des hôpitaux suivants qui ont des salles d'admissions ouvertes 24h/24:

- St. Finbarr's Hospital, Maternity Unit: Douglas Road, Cork.
Tél 021 4966555
- Erinville Maternity Hospital: Western Road, Cork.
Tél 021 4275211. Cet hôpital est en cours de transfert pour être associé au Cork University Hospital.



Pharmacies

Vous pouvez acheter des médicaments sans ordonnance dans une pharmacie, mais la plupart des médicaments ne sont disponibles que si vous avez une ordonnance de votre médecin (GP). Si vous avez une carte médicale, les médicaments ou remèdes prescrits sont généralement gratuits (bien qu'il y ait certaines exceptions). Si vous n'avez pas de carte médicale, vous devez payer les médicaments figurant sur l'ordonnance. Cependant, le régime de paiement des médicaments (Drugs Payment Scheme) limite le montant qu'un individu ou une famille doit payer pour les médicaments en un mois à 78€ (2004), les formulaires d'inscription à ce régime sont à votre disposition auprès de votre médecin, et du Southern Health Board.



La plupart des pharmacies sont ouvertes de 9h00 à 17h30, mais un certain nombre de pharmacies restent ouvertes jusque 22h00 et d'autres ouvrent à certaines heures le dimanche et les jours fériés. Une liste des pharmacies avec les heures d'ouverture est disponible dans les Pages Jaunes. (voir page ii).